Paritätische Landeskommission (PLK)
Commission paritaire nationale (CPN)
Commissione paritetica nazionale (CPN)
de la branche suisse de l'électricité

Adresse postale:
Weltpoststrasse 20
Case postale
3000 Berne 16

Berne, le 28.10.2026 / mbu

Information sur l'adaptation des salaires / temps de travail brut annuel 2027

Madame, Monsieur,

En vertu de **l'art. 17.6 de la Convention collective de travail (CCT) de la branche suisse de l'électricité**, les parties contractantes décident en octobre de chaque année, sur la base de l'indice national des prix à la consommation (IPC) du mois de septembre, de l'adaptation des **salaires effectifs** pour l'année suivante.

Les **salaires minimums** de toutes les catégories seront augmentés de CHF 100.00 à compter du 1er janvier 2027.

En conséquence:

1. *Les salaires effectifs en vigueur au 31 décembre 2026 de tous les travailleurs assujettis à la CCT engagés avant le 1er octobre 2026 sont augmentés à titre général de 1,0 %, mais d'au moins CHF 50.00 par mois.*

2. *Les salaires effectifs adaptés au 1er janvier 2027 doivent dans tous les cas être au moins égaux aux nouveaux salaires minimums en vigueur en 2027.Le barème des salaires minimums 2027 figure à la page suivante.*

Le **temps de travail brut annuel** effectif sur la base de l'art. 20.1 CCT, en 2027, s'élève à **2'088 heures**.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre note de ce qui précède et restons à votre disposition pour toute question.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Commission paritaire nationale (CPN)
de la branche suisse de l'électricité

Marc Bürki
Secrétaire CPN

Paritätische Landeskommission (PLK)
Commission paritaire nationale (CPN)
Commissione paritetica nazionale (CPN)
de la branche suisse de l'électricité

Adresse postale:
Weltpoststrasse 20
Case postale
3000 Berne 16

Salaires minimums art. 17 CCT dès le 1er janvier 2027

Catégorie	**2027**
Chef de chantier avec certificat d'examen conforme aux exigences de formation d'EIT.swiss ou équivalence reconnue contractuellement par l'employeur	
Après l'achèvement avec succès de l'examen	5'700.00
Installateur-électricien CFC ou étranger au bénéfice d'une attestation d'équivalence de l'ESTI/du SEFRI	
Après l'obtention du CFC ou moyennant une attestation d'équivalence de l'ESTI/du SEFRI	4'600.00
Au 1er janvier suivant une année complète d'expérience de la branche en Suisse après la formation	5'100.00
Electricien de montage avec CFC ou étranger au bénéfice d'une attestation d'équivalence de l'ESTI/du SEFRI	
Après l'obtention du CFC ou moyennant une attestation d'équivalence de l'ESTI/du SEFRI	4'400.00
Au 1er janvier suivant une année complète d'expérience de la branche en Suisse après la formation	4'800.00
Informaticien du bâtiment CFC / télématicien CFC ou étranger au bénéfice d'une attestation d'équivalence de l'ESTI / du SEFRI	
Après l'obtention du CFC ou moyennant une attestation d'équivalence de l'ESTI/du SEFRI	4'870.00
Au 1er janvier suivant une année complète d'expérience de la branche en Suisse après la formation	5'400.00
Travailleurs avec titre scolaire dans la branche suisse de l'électricité ou forma tion spécialisée dans la branche effectuée à l'étranger	
Après l'achèvement avec succès de l'examen	4'400.00
Au 1er janvier suivant une année complète d'expérience de la branche en Suisse	4'700.00
Travailleurs sans titre professionnel de la branche de l'électricité	
Sans expérience	4'300.00
Avec 2 ans d'expérience professionnelle dans la branche	4'600.00